

Mairie du 14^{ème} Arrondissement
Conseil d'Arrondissement du 28 novembre 2016

**Vœu de Carine Petit, Florentin Letissier, Marianne Auffret et de l'ensemble des élus de la majorité
relatif à l'aménagement de l'écoquartier Saint-Vincent-de-Paul**

Considérant la délibération 2016-DU 192 relative à la l'approbation des dossiers de création et de réalisation de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul, et à la désignation d'un aménageur public ;

Considérant que le programme des équipements inclus dans le dossier de réalisation comprend « environ 6 345 m² de surface d'activités et de locaux », pour lesquelles il est prévu pour ceux situés « en cours anglaises des bâtiments Pinard, Lelong, Petit et Chaufferie, qu'ils deviennent des espace à usage de co-working, d'ateliers ou associatifs » ;

Considérant la qualité de l'occupation temporaire actuelle du site, porteuse d'une image et d'une dynamique pour le site, pour l'arrondissement et pour tout Paris

Considérant que cette occupation temporaire permet à de nombreux acteurs de créer ou de développer leurs activités dans de multiples domaines : artistiques, artisanales, sociales, solidaires, éducatifs, entrepreneuriales...

Considérant que la richesse de cette occupation provient non seulement de la diversité de ces activités, mais également de la coordination et l'animation portées par le collectif d'associations composé de Aurore, Plateau Urbain et Yes We Camp, ainsi que de la méthode de choix des occupants intégrant un critère « d'implication à la vie du site » ;

Considérant également que les enjeux environnementaux sont au cœur des préoccupations des acteurs de l'occupation temporaire, à travers par exemple la réalisation d'aménagements écologiques (poulailler, compost, aquaponie...), la présence d'une ressourcerie, ou encore la volonté de développer des systèmes de transport et de circulation à zéro émission de CO2 grâce à l'usage du vélo ou de triporteurs ;

Considérant que le projet urbain et programmatique contenu dans cette délibération est issue d'un travail de concertation avancée avec les habitants du 14^{ème} définie au sein du Comité d'Organisation de la Concertation réunissant représentants du Conseil de Quartier et d'associations actives dans le quartier ;

Considérant que le projet prévoit la réalisation d'un CINASPIC (Construction et installation nécessaire aux services publics ou d'intérêt collectif) pour une surface de 6 000 m² sur l'Ilot Denfert pour offrir aux parisiennes et aux parisiens de nouveaux espaces dédiés à la création inscrivant ainsi le futur éco-quartier Saint Vincent de Pau dans l'histoire culturelle et artistique du quartier Montparnasse ;

Considérant que le programme de logements prévoit de réaliser un programme d'habitat participatif ;

Considérant que le Conseil d'arrondissement du 14^{ème} souhaite insister sur la particularité du site de Saint-Vincent-de Paul,

Sur proposition de Carine Petit, de Florentin Letissier, de Marianne Auffret et de l'ensemble des élus de la majorité, le Conseil du 14^{ème} arrondissement émet le vœu :

- **Que le futur éco-quartier s'inspire de la dynamique de l'occupation temporaire afin de conserver et développer un esprit particulier sur le site : diversité des activités, coordination et/ou animation du site, obligation d'implication dans la vie du site des futurs occupants de locaux d'activités**

- Que l'aménageur poursuive la concertation avec les habitants au sein du Comité d'Organisation de la concertation et propose des dispositifs innovants d'implication des riverains et des futurs nouveaux résidents, comme par exemple la participation aux jurys d'appels à projet innovant et de choix architecturaux, implication des futurs résidents par les promoteurs et bailleurs sociaux avant la construction des bâtiments, votation citoyenne, créations de locaux ou d'activités mutualisés à l'échelle du quartier... ;
- Que divers dispositifs économiques et immobiliers soient mis en place afin de rendre les loyers des surfaces d'activités accessibles aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, au tissu associatif local, aux artistes et artisans. L'objectif serait ainsi de tendre vers un quartier où la majorité des surfaces dédiées aux activités puisse être occupée par des acteurs de l'ESS, associatifs ou artistiques ;
- Que, conformément aux objectifs de la ville de Paris et aux conclusions de la première phase de la concertation qui donnent la priorité aux modes de transport doux sur ce site, soit étudié la réalisation d'un véritable hub ou plateforme de correspondance d'activités économiques et associatives mettant le vélo au cœur de leurs pratiques, ce qui implique le fléchage d'un certain nombre de locaux de stationnement ou de stockage dédiés.
- Que l'usage futur du CINASPIC se définisse en concertation dans l'objectif de trouver un projet ouvert sur le quartier et l'arrondissement, participant de l'attractivité de l'arrondissement en matière culturelle et s'inscrivant dans la dynamique actuelle du site
- Que le programme d'habitat participatif tende à représenter 10% du nombre de logements de l'opération et qu'il se fasse sous forme de coopérative d'habitants, avec un caractère anti-spéculatif, dans le cadre d'un montage innovant en partenariat avec un bailleur social